



## Dispositif Local d'Accompagnement de la Corrèze

# L'association « employeuse »

« Manifestations associatives et développement durable »  
Conseil Général de la Corrèze  
Samedi 06 octobre 2012



Ministère de l'Économie,  
des Finances et de l'Égalité  
Territoriale et du Travail,  
des Relations Sociales et de  
la Solidarité



**Le passage au statut d'employeur est un réel bouleversement dans la vie d'une association:**

- en matière de gestion des ressources humaines,
- en matière de gestion financière,
- en matière d'adéquation entre projets et pérennisation des emplois.

*Avant toute chose l'association devient un employeur au même titre que les autres et se doit donc de respecter l'ensemble des règles relatives au droit du travail*



## La gestion des ressources humaines

L'association « employeuse » se voit confrontée à la gestion de toutes ses ressources humaines.

La cohabitation « bénévoles/salariés » peut s'avérer être un exercice périlleux

Bénévoles et salariés: des réalités et des cadres différents

**L'accueil d'un salarié nécessite une réelle préparation au sein de la structure**



## La gestion financière

L'embauche est certes un acte juridique, c'est aussi un engagement moral.

L'association se doit de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des missions confiées au salarié.

L'impact financier de l'embauche d'un salarié ne se limite pas au simple coût du salaire.

Prendre la décision d'embaucher c'est s'inscrire dans le temps et dans la durée.

La gestion financière d'une structure sans emploi est bien différente de celle de la structure « employeuse »



## L'adéquation entre le projet associatif et la pérennisation des emplois.

Les contraintes financières inhérentes à la création d'emploi impactent nécessairement l'appréhension du projet associatif.

Le risque est réel de voir un délitement du projet au bénéfice du principe de réalité économique

La création d'un emploi doit être un prolongement du projet et non le cœur du projet

**C'est la condition sine qua non d'un emploi durable**